

### COMMENT SOUSCRIRE PAS À PAS

#### 1 Remplissez et signez les documents réglementaires d'entrée en relation

Ces documents répondent à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous vous invitons à les lire attentivement, à les renseigner intégralement (tous les champs sont obligatoires) et à les signer en ajoutant les mentions manuscrites (ex. « Bon pour accord ») qui vous sont demandées (les dossiers incomplets ne pourront pas être traités) :

1. **La présentation du cabinet La Financière qui exploite la marque meilleursfcpi.com**, vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer ainsi que les principes de fonctionnement des fonds que nous vous proposons ;
2. **La lettre de mission** (2 ex.) précise les modalités de notre intervention conformément à l'article 335-1 du règlement général de l'AMF ;
3. **La fiche « Mieux vous connaître »** nous permet de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos objectifs et votre situation financière conformément aux articles L561-5 et L561-6 du Code Monétaire et Financier et à la 3<sup>ème</sup> directive TRACFIN ;
4. **Le rapport de mission / déclaration d'adéquation (2 ex.)** confirme votre accord sur les modalités de notre intervention et sur nos préconisations basées sur la situation financière et patrimoniale que vous déclarez ainsi que sur vos objectifs d'investissement, conformément à l'article 335-1 du règlement général de l'AMF ;
5. **La convention de « Réception Transmission d'Ordres » ou RTO** (2 ex.) nous autorise à transmettre vos ordres de placement.

#### 2 Complétez et signez le bulletin de souscription du (des) fonds choisi(s)

Veillez à reporter les frais d'entrée dans les zones dédiées (ex. part = 100 € + frais 2% : valeur nette de la part = 102 €) et à respecter les montants minimum de souscription propres à chaque fonds. Conservez le feuillet qui vous est réservé.

#### 3 Libellez un chèque du montant de la souscription à l'ordre indiqué sur le bulletin

Votre chèque doit obligatoirement inclure les frais d'entrée indiqués sur le bulletin de souscription. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, vous devez être l'émetteur du chèque. Aucun chèque ne doit être fait à l'ordre de meilleursfcpi.com ou de La Financière. En notre qualité de courtier, nous adressons votre règlement à la société de gestion du (des) fonds que vous avez choisi(s). Le délai d'encaissement n'affecte pas la prise en compte de votre souscription par les autorités fiscales.

#### 4 Joignez la photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

- **Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) souscripteur(s)** : Carte Nationale d'Identité (recto/verso), Passeport (page 2 et page 3 avec photo) ou Carte de Séjour (recto/verso).
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : facture ou échéancier (eau, gaz, électricité, téléphone fixe, câble), quittance de loyer (uniquement si établie par une agence ou un syndic), avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation. *Pour les personnes hébergées : attestation de l'hébergeant de moins de 3 mois, photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant (cf. justificatifs acceptés ci-dessus).*

#### 5 Remplissez et signez le formulaire de participation à notre programme d'Avantages Clients

Si vous souhaitez profiter de notre offre de parrainage\* et/ou si le montant total de votre souscription est supérieur à 4 000 € hors produits commercialisés par VATEL, veuillez remplir la (les) rubrique(s) correspondante(s) dans le formulaire « Comment bénéficier de vos Avantages Clients » ci-joint sans oublier de renseigner et de signer l'attestation incluse. Consultez le règlement complet de nos offres en dernière page du formulaire ou sur notre site [www.meilleursfcpi.com](http://www.meilleursfcpi.com).

Si vous souscrivez pour la première fois auprès de meilleursfcpi.com et que le montant de votre souscription s'élève à 8 000 € ou plus, hors produits commercialisés par VATEL, nous serons heureux de vous offrir un chèque cadeau de 100 € en supplément des avantages promotionnels qui vous sont offerts selon le montant de votre souscription.

\* Si votre filleul(e) souscrit pour la première fois auprès de meilleursfcpi.com et que le montant de sa souscription s'élève à 8 000 € ou plus, hors produits commercialisés par VATEL, il (elle) se verra offrir un chèque cadeau de 100 € en plus des avantages promotionnels qui lui sont offerts en fonction du montant de sa souscription.

#### 6 Renvoyez-nous votre dossier complet en utilisant l'enveloppe T ci-jointe

Nous accusons réception de votre dossier et vous informons de la validation de votre souscription (en fonction des informations fournies dans les documents d'entrée en relation : voir paragraphe n°1) par email. Veillez à conserver une copie de votre dossier de souscription. Nous vous faisons parvenir votre exemplaire des documents contresignés par La Financière dans un délai d'un mois. Nous transmettons votre dossier complet aux sociétés de gestion des fonds auxquels vous avez souscrit qui vous enverront directement les attestations fiscales correspondantes.

**Vous pouvez également envoyer votre dossier sous pli affranchi à meilleursfcpi.com, 27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 PARIS.**

**Votre souscription doit intervenir avant les dates limites de souscription du fonds et de déclaration fiscale correspondant à l'impôt que vous souhaitez défiscaliser.**

**Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur), du règlement et de la plaquette commerciale de chaque fonds.** La réduction d'impôt dont vous bénéficierez est la contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage allant de 5 à 10 ans (selon le fonds choisi). Les conditions de sortie anticipée sont indiquées dans la notice de chaque fonds. **Il est conseillé aux souscripteurs de consacrer à ce type d'investissement un montant limité de leurs actifs financiers : entre 5 et 10 % maximum.** Depuis le 01/01/2013, la réduction d'impôt sur le Revenu (IR) liée à l'investissement en FCPI/FIP/FIP Corse entre dans le plafond global des niches fiscales de 10 000 €. La réduction d'IR obtenue au titre des SOFICA entre dans le plafond spécifique de 18 000 €.

**Nos analystes sont à votre disposition pour toute question ou vous guider dans votre souscription au 01 40 70 15 15 (appel et service gratuits), 7 jours sur 7 de 9h à 22h.**

# GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable, autorisé à faire offre au public,  
au capital minimum de 760.000 euros - N° SIREN 881 198 014  
Siège social : 11 rue Roquépine - 75008 Paris - Tél : 01 82 83 33 85 - E-mail : [contact@france-valley.com](mailto:contact@france-valley.com)  
Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine forestier

Cachet Partenaire :

**meilleursfcp.com**  
27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e)  Mlle  Mme  M.  M. et Mme  
 Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e), précisez :  Communauté  Séparation de biens  PACS indivision  PACS séparation de biens

Je (nous) règle(ons) cette opération au moyen de :  Biens propres  Biens en commun (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives)

Nom   
Nom de jeune fille   
Prénom   
Adresse   
Code postal  Ville   
Né(e) le  A  Dépt.   
Nationalité   
Profession  Tél   
E-mail (obligatoire)

(cette adresse e-mail sera utilisée pour vous envoyer les Communiqués aux Associés sur les acquisitions de forêts)

Le souscripteur déclare et garantit :

- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Ne pas répondre aux critères de définition du statut de "US Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ;
- Avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin semestriel en vigueur, le document d'informations clés et le présent bulletin de souscription recto et verso) ;
- Être conscient que la liquidité/revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupement Forestier porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ; il convient de se référer à la documentation commerciale pour consulter le détail des principaux risques liés à l'investissement ;
- Être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu) visée à l'article 199 terdecies-0 A du CGI (loi IR PME), il doit conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant sa souscription. À défaut, sa réduction d'IR fera l'objet d'une reprise, sauf cas particuliers prévus par la loi ;
- Que son investissement dans le Groupement Forestier répond à ses besoins et à ses objectifs d'investissement, notamment au regard de sa situation financière, patrimoniale et fiscale, et de son appétence aux risques ;
- Que la présente souscription est faite pour son propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts émises par le Groupement Forestier et des revenus qui pourront être distribués par le Groupement Forestier.

Je déclare souscrire : \_\_\_\_\_ (nombre de parts en toutes lettres)  
parts nouvelles par ce bulletin, dont j'ai conservé un exemplaire (minimum de 5 parts, sauf accord spécifique) au prix unitaire de ~~(deux cent dix) 210~~ euros, incluant ~~5%~~ de droits d'entrée (qui ne bénéficient pas de réductions d'impôts).

soit un montant de souscription total de :  parts x ~~210~~ euros =  euros.  
**200 € soit 0%**

dont :  euros affectés à la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu).

(maximum 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple)

A l'appui de cette souscription, je verse immédiatement par chèque à l'ordre du **GFI France Valley Forêts III** (ou par virement, ou par prélèvement SEPA) la somme (en toutes lettres) de : \_\_\_\_\_

euros, correspondant à la libération de la totalité du montant des parts souscrites.

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur un compte pour lequel je joins un RIB (relevé d'identité bancaire).

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du souscripteur :**

(signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives si opération au moyen de biens en commun)

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS ET 3) UN RIB**

**Règlement Général sur la Protection des Données :** Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du Groupement Forestier et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 11 rue Roquépine 75008 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription.

# GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III

## Modalités relatives à la souscription

---

**Date d'ouverture :** 20 mars 2020

**Montant du capital social initial :** 200 euros, divisé en 1 part de 150 euros de valeur nominale.

**Montant du capital social au 20/03/2020 :** 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

**Montant du capital social statutaire maximal :** 60 000 000 euros, divisé en 400 000 parts de 150 euros de valeur nominale. Il a été décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2020, de porter le capital social statutaire maximal à 60 000 000 euros.

**Prix de souscription :**

<u>Valeur nominale :</u>	150 euros
<u>Prime d'émission :</u>	50 euros, dont commission de souscription : 20 euros (10 % du prix de souscription, prime d'émission incluse)
<b><u>Prix de souscription d'une part :</u></b>	<b>200 euros</b> (ce prix s'entend net de tous autres frais, hors droits d'entrée)
<b><u>Valeur de retrait d'une part :</u></b>	<b>180 euros</b> (valeur de vente)

**Minimum de souscription :** cinq (5) parts

**Modalités de règlement :** le règlement s'effectue à l'ordre du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription auquel s'ajoute les droits d'entrée (210 euros incluant 5% de droits d'entrée x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : FRANCE VALLEY - Service Souscription - 11 rue Roquépine 75008 Paris.

**Date de jouissance :** à partir du 1<sup>er</sup> jour qui suit le 1<sup>er</sup> mois de souscription, accompagnée du règlement afférent.

**Responsabilité à l'égard des tiers :** la responsabilité de chaque Associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

**Fiscalité :** le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III bénéficie du régime fiscal imposant le revenu entre les mains de chaque Associé. L'Associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus issus des ventes de bois, soumis au forfait cadastral ; ce forfait étant réduit, les revenus forestiers sont faiblement taxés), Fonciers (revenus de chasse, taxés au régime de droit commun pour les revenus fonciers, au régime réel ou micro-foncier) et Financiers (régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers).

**Distribution :** la commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10 %. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

### FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de GFI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- Des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent de la maturité des forêts, des programmes de coupes, de la croissance naturelle des peuplements et de la conjoncture économique et forestière. Ces revenus, non garantis, sont par nature irréguliers et seront sujets à l'Assemblée Générale des Associés et ne sont donc pas automatiques.
- Du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation du GFI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de la forêt (par exemple liés à la variation de la production de bois en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps et aux aléas climatiques tels que les tempêtes, et les incendies) sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de GFI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de GFI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de GFI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III est un GFI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par le GFI.

La Note d'Information prévue par l'article L. 412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le Visa GFI n° 19-04 en date du 20 mars 2020.

# FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

## ÉTAT CIVIL

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_

Toutes les autres informations me concernant, en particulier ma situation familiale, sont déjà précisées dans le Bulletin de Souscription.  
Je certifie être majeur(e) et avoir ma pleine capacité juridique (c'est-à-dire ne pas être sous mesure de protection) :  Oui  Non

## SITUATION CLIENT (NOTAMMENT FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE)

Nombre d'enfants à charge :  Profession du conjoint/partenaire : \_\_\_\_\_  
Patrimoine :  Inférieur à 75 K€  Entre 75 K€ et 150 K€  Entre 150 K€ et 500 K€  Entre 500 K€ et 1,3 M€  
 Entre 1,3 M€ et 2,6 M€  Entre 2,6 M€ et 5 M€  Supérieur à 5 M€

dont : Immobilier : .....%  
Assurance vie : .....%  
Placements financiers : .....%  
Trésorerie : .....%  
Forêts : .....%  
Autre (précisez) : .....%  
Total : 100%

Composition : Déterminez-vous une résidence principale, secondaire ou locative ?  Oui  Non  
Déterminez-vous des titres non cotés ou des FCPI ou des FIP ?  Oui  Non

Revenus annuels du foyer fiscal :  Inférieurs à 30 K€  Entre 30 K€ et 50 K€  Entre 50 K€ et 75 K€  
 Entre 75 K€ et 100 K€  Entre 100 K€ et 150 K€  Supérieurs à 150 K€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?  Oui  Non

### PPE (Personne Politiquement Exposée) :

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(\*) ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? \_\_\_\_\_ Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(\*) ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? \_\_\_\_\_ Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant ? \_\_\_\_\_

## EXPERIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Sur quels actifs avez-vous déjà investi et à quelle fréquence ?

	Peu d'opérations	Opérations fréquentes
<input type="checkbox"/> Actions ou OPCVM/FIA actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Obligations ou OPCVM/FIA en obligations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> OPCVM/FIA monétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bons de souscription, warrants, certificats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Diversification (SCPI, OPCI, FCPI, FIP, FCPR/FPCI, holdings)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres opérations (mandats, etc... précisez) : _____		

## ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds :  Épargne  Héritage  Donation  Vente immobilière  Emprunt  Primes exceptionnelles  
 Emprunt bancaire  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

## OBJECTIFS(S)

Objectif(s) du placement :  Diversification  Réduction fiscale  Transmission de patrimoine  Valorisation d'un capital  
 Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de la documentation relative au produit auquel il souscrit et avoir eu toutes les informations lui permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.

Il s'engage à informer la Société de Gestion, sans délai, d'une modification de ses données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité...).

Il déclare avoir pris connaissance de sa classification en tant que "client non professionnel". Il dispose toutefois de la liberté de demander un changement de classification par courrier en "client professionnel".

Signature du souscripteur

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

(\*) En tant que : Chef d'Etat, Membre d'un Gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un Parlement ou du Parlement Européen, Membre d'une Cour Suprême, d'une Cour Constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, Consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OLAN, ONU, BCE...).

# TEST D'ADEQUATION AUX PRODUITS GFI

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, de l'adaptation du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription aux parts de GFI si elle estime que cette dernière ne correspond pas aux attentes du client.

## CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. Avez-vous déjà souscrit des parts de Groupement Forestier ?

Oui  Non

2. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?

Oui  Non<sup>(\*)</sup>

*(\*) Si la réponse est non, nous vous invitons à lire les avertissements dans la plaquette et à cocher la mention ci-dessous précisant que vous en avez pris connaissance :*

*Je reconnais avoir pris connaissance des éléments de risques relatifs à la souscription de parts de Groupement Forestier.*

3. Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ?

Débutant  Confirmé

4. Selon vous, le Groupement Forestier garantit-il le capital ?

Oui  Non

5. Selon vous, le délai de revente des parts est-il garanti ?

Oui  Non

6. Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ?

Oui  Non<sup>(\*)</sup>

*(\*) Note : concernant les frais et charges, vous pouvez vous reporter à la plaquette commerciale ou aux statuts du Groupement Forestier.*

7. Quel est votre horizon de placement en parts de Groupements Forestiers ?

Inférieur à 5 ans  5 à 10 ans  Supérieur à 10 ans

8. Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter pour cet investissement ?

Aucun risque (pas de perte en capital)  Risque modéré  Risque élevé

9. Compte tenu de votre situation financière et patrimoniale, quelle est votre capacité à subir des pertes ?

Pas de perte en capital  Perte du capital  Perte en capital limitée

10. L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ?

Oui  Non

11. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?

Oui  Non

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire, en toute connaissance de cause, des parts de GFI.

L'investissement en parts de GFI est en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs d'investissement et ma situation financière.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du souscripteur**

Référence unique du mandat	<b>MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA PONCTUEL</b>															<b>GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III</b>																				
	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td align="center">G</td> <td align="center">F</td> <td align="center">I</td> <td align="center">-</td> <td align="center">F3</td> <td align="center">-</td> <td align="center"></td> <td align="center">F</td> <td align="center">V</td> <td align="center">0</td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> <td align="center">-</td> <td align="center">0</td> <td align="center"></td> <td align="center"></td> </tr> </table>															G	F	I	-	F3	-		F	V	0							-	0			
G	F	I	-	F3	-		F	V	0							-	0																			

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : -1- le GFI FRANCE VALLEY FORETS III à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et -2- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Conformément à la réglementation, le créancier (le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III, par l'intermédiaire de FRANCE VALLEY) doit vous notifier la Référence Unique de ce Mandat (RUM). Afin de permettre l'enregistrement de votre souscription sans décalage, et avec votre accord, FRANCE VALLEY vous communiquera cette référence (RUM) par e-mail au plus tard l'avant-veille du prélèvement effectif du montant de votre souscription sur votre compte bancaire ci-dessous indiqué. Il s'agira là d'une simple information qui ne nécessitera aucune action de votre part.

Nom du créancier	GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III
Identification créancier SEPA	FR74ZZZ869DA3
Numéro et nom de la rue	11 rue Roquepine
Code Postal et Ville	75008 PARIS
Pays	FRANCE
Type de Paiement	Paiement ponctuel

**Veillez compléter impérativement les champs marqués \***

<b>Votre Nom</b> (Nom / Prénom du débiteur)	* Nom .....	* Prénom .....									
<b>Votre adresse</b> (Numéro et nom de la rue)	* .....										
(Code Postal et Ville)	* Code postal .....	* Ville .....									
(Pays)	* .....										
<b>Les coordonnées de votre compte</b> (RIB à joindre)	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> </tr> </table> Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)										
	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></td> </tr> </table> Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)										
<b>Signé</b>	* A .....	* Le .....									
<b>Signature(s)</b>	* Veuillez signer ici :										
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; width: 90%; margin: 0 auto; height: 80px;"></div>											
<p>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>											

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement FRANCE VALLEY pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : FRANCE VALLEY - Service Associés - 11 rue Roquepine 75008 Paris ([associes@france-valley.com](mailto:associes@france-valley.com)).  
Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du GFI et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 11 rue Roquépine 75008 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription si votre règlement se fait par prélèvement SEPA.

A retourner à : <p align="center"> <b>FRANCE VALLEY</b>  <b>Service Associés</b>  <b>11 rue Roquepine</b>  <b>75008 PARIS</b> </p>	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :
--	---

## SOUSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

### PARTIE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Dans le cadre : après avoir indiqué la date et le lieu de la souscription, vous devez signer
- Si la souscription se fait au moyen de biens en commun, la signature et la pièce d'identité des deux conjoints sont impératives
- Règlement :
  - Soit par **chèque**, libellé à à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III**
  - Soit par **virement** ; IBAN : **FR76 3000 3033 9200 0204 5776 263**
  - Soit par **prélèvement SEPA**, en complétant et signant le formulaire

### PARTIE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Vous devez remplir la fiche de renseignements ; elle a pour but d'apprécier l'adéquation du produit avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière

### LE DOSSIER COMPLET

- 1 exemplaire du Bulletin de Souscription
- 1 exemplaire de la Fiche de Connaissance Client
- 1 exemplaire du Test d'Adéquation aux produits GFI
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport), ainsi que celle de votre époux(se) si votre souscription se fait au moyen de fonds communs
- 1 justificatif de domicile (de moins de 6 mois) - cf. ci-dessous pour les justificatifs acceptés(\*)
- 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- 1 chèque de souscription à l'ordre de : **GFI FRANCE VALLEY FORÊTS III (ou copie de l'ordre de virement ou prélèvement SEPA)**

Dossier complet à renvoyer à :

**FRANCE VALLEY - Service Souscription**  
**GFI FRANCE VALLEY**  
**11 rue Roquépine**  
**75008 PARIS**

(\*) Justificatifs de domicile acceptés (de moins de 6 mois) :

- Si vous êtes propriétaire ou locataire - Facture de fournisseur d'accès Internet ; attestation d'assurance habitation ; facture ou échéancier (de l'année en cours) d'électricité ou de gaz ; facture d'eau ; facture de téléphone fixe ou mobile ; dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation ; dernier avis d'impôt sur le Revenu ou d'impôt sur la Fortune Immobilière
- Si vous êtes hébergé(e) par un tiers - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom du logeur et copie de sa pièce d'identité

Note : un Justificatif d'Origine des Fonds sera demandé lorsque le total cumulé des souscriptions sur 12 mois sera supérieur à 90.000 euros.

### ATTESTATION DE PROPRIETE ET ATTESTATION FISCALE

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez votre attestation de propriété et attestation fiscale.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : ☎ 01 82 83 33 85 @ [contact@france-valley.com](mailto:contact@france-valley.com)

**La marque et le site meilleursfcpi.com sont exploités par La Financière, société de courtage en assurances et en placements financiers fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients.**

Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer. Au verso, vous trouverez également les principes de fonctionnement des FCPI / FIP.

### Expertise, sécurité et transparence

La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France et eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles ne font partie d'aucun groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

Meilleursfcpi.com met en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP). Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements financiers de confiance : AXA, AVIVA, GENERALI, EIFFEL INVESTMENT GROUP (EX ALTO), SMALT CAPITAL (EX ACG), TRUFFLE CAPITAL, VATEL CAPITAL, FEMUQUI VENTURES, TURENNE CAPITAL, 123 INVESTMENT MANAGERS\*...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des fonds sélectionnés. Certaines de ces sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Le détail de notre rémunération en euros et/ou en pourcentage est consultable sur simple demande écrite auprès de nos analystes.

\* Notre liste de partenaires évolue régulièrement.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de FCPI / FIP,
- Sa parfaite connaissance des FCPI / FIP sur les plans juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

## NOS ANALYSTES SONT A VOTRE ECOUTE 7 JOURS/7 - 9H / 22H



**01 40 70 15 15**  
Appel et service gratuits



**01 47 20 52 00**



**contact@meilleursfcpi.com**



**27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
Paris XVI<sup>e</sup> (Sur rendez-vous)**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, La Financière a formalisé un protocole de protection de vos données personnelles. Tous nos échanges sont soumis à la plus stricte confidentialité.

SARL au capital de 222 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS : SIREN 488 675 893 / APE 6622Z - Siège social : 27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris - Tél. 01 47 20 02 02 – Fax 01 47 20 52 00

Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, agréée Conseil en Investissements Financiers (CIF), membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI CIF), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237

Société de Courtage d'Assurances enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr)

Démarcheur bancaire et financier enregistré sous le numéro 2062717912VB

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n° 41008314 de la compagnie Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense

Membre actif de la Fédération Française des Courtiers d'Assurance et de la Réassurance et de de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances

Déclaration auprès de la CNIL de détention d'informations collectées en application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés 78-17 du 6 janvier 1978 sous le numéro de récépissé 2084770 V 0 (Le site www.cnil.fr est à votre disposition pour toute réclamation).

Dans le cadre de la directive 2004/39/CE concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) applicable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, La Financière a mis en place des procédures visant à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts potentiellement préjudiciables pour ses clients.

**Veillez signer au verso →**



Investir dans des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou des fonds d'investissement de proximité (FIP) permet de diminuer le montant de votre impôt sur le revenu (IR) et constitue une solution de diversification de portefeuille. Vous misez sur des entreprises naissantes ou en croissance.

L'actif d'un **FCPI** est constitué au minimum à 60 % par des titres de **sociétés non cotées dites innovantes** de moins de 2 000 salariés, ayant leur siège social en Europe et soumises à l'IS. Leur caractère innovant est déterminé par la part de leurs dépenses en R&D ou OSEO.

L'actif d'un **FIP** est constitué au minimum à 60 % (FIP Corse et FIP DOM-TOM : 70 %) par des titres de **PME régionales non cotées** dont au moins 10 % de jeunes entreprises de moins de 5 ans, dont les sièges sociaux sont situés dans un périmètre géographique défini de 3 ou 4 régions limitrophes.

Les **FCPI** et les **FIP** permettent d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu de **25 %** au prorata de la quote-part investie dans les PME éligibles.



Soit un maximum de réduction immédiate d'IR de **6 000 €** pour un montant maximum d'investissement de **24 000 €** (hors droits d'entrée) pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune\*

Les **FIP Corse** et les **FIP DOM-TOM** permettent d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu de **30 %** au prorata de la quote-part investie dans les PME éligibles.



Soit un maximum de réduction immédiate d'IR de **7 200 €** pour un montant maximum d'investissement de **24 000 €** (hors droits d'entrée) pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune\*

\* Les plafonds des montants de réduction et d'investissement sont divisés par deux pour les contribuables célibataires. Les avantages fiscaux des FCPI, des FIP, des FIP Corse et des FIP DOM-TOM sont cumulables dans la limite d'un plafond global de 10 000 €. Si votre investissement ouvre droit à une réduction supérieure à votre impôt, l'excédent ne peut être reporté l'année suivante (vous pouvez réinvestir chaque année). La réduction d'impôt est prise en compte dans le plafonnement global des niches fiscales.

Les 30 à 40 % de placements restants qui constituent les FCPI / FIP, moins volatiles et librement choisis par les fonds, sont fonction de leurs stratégies d'investissement : actions, obligations, Sicav... Les droits d'entrée sont variables selon les fonds : de 0 à 5 % maximum.

Les éventuelles plus-values réalisées en cas de revente sont exonérées d'impôt hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux (17,2 % en 2018, pourcentage actualisé annuellement), si vous ne sortez pas du fonds avant 5 ans. Cette contrainte peut être levée dans certains cas : invalidité, licenciement et décès. La durée d'immobilisation des fonds est en moyenne de 8 ans (10 ans maximum).

Les FCPI, FIP et FIP Corse (Fonds d'Investissement de Proximité en Corse) sont des fonds agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sont proposés par des sociétés de gestion spécialisées dans le non coté et certains domaines : biotech, hightech, etc. La société qui collecte vos versements a deux ans pour les investir dans des PME éligibles. Cette période est mise à profit pour trouver les meilleures opportunités. Les cotations étant généralement semestrielles, les souscripteurs sont informés des investissements réalisés et de leur rendement dans le rapport de gestion semestriel qui leur est adressé.

**Nota :** Ces opérations présentent par nature un risque en capital et vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement, si les sociétés de gestion et les produits proposés ne sont pas soigneusement sélectionnés. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas y consacrer plus de 10 % de vos actifs.

### Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,

Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de La Financière.

Fait le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature(s) :

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

Lettre de mission

Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions de votre confiance.

**Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,**

Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame  
Nom : .....  
Prénom : .....

Agissant en tant que particulier(s)  
 Agissant en tant que professionnel(s) représentant la société dénommée : .....

Et,

Souhaitant réduire le montant de mon (nos) impôt(s) dû au titre des revenus N, payable en N+1.

**Ci-après dénommé(es) le Client.**

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet de conseil en investissement La Financière\* conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et de notre qualité de démarcheur bancaire et financier (n° 2062717912VB), notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL...

\* meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com sont des marques de la Financière.

**Votre situation**

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les bulletins de souscription de nos partenaires mais également sur nos différents sites mis à jour régulièrement.

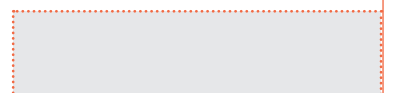
**Cadre de notre intervention**

Nous mettons en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fond. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

**Spécificités FCPI et FIP**

Chaque année, nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) en ligne, sélectionnés sur des critères de niveau de marché, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et selon l'historique de nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Nous recommandons également de ne pas allouer plus de 10% de vos actifs financiers à ce type d'investissement et de vous assurer que vous ne dépassez pas le plafond global des niches fiscales pouvant entraîner une perte de réductions fiscales, ni les plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Veuillez parapher cette page ici →  
et signer au verso



## Calendrier

A réception complète des documents d'entrée en relation nécessaires à notre mission et des bulletins de souscription remplis et signés par vos soins, nous pourrions valider les solutions d'investissement répondant à vos objectifs. Nous vous répondrons par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez, ceci afin de valider la bonne compréhension des produits et de vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous recueillerons les éléments patrimoniaux nous permettant d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

## Suivi

Nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier afin de prendre en compte l'évolution de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement. Nous sommes à votre disposition pour faire un point chaque fois que vous le jugerez nécessaire par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez. En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait votre situation patrimoniale et/ou fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir d'information. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité, car l'absence de ces informations ou leur formulation erronée peut affecter sensiblement la qualité du service rendu. Vous gardez l'entière responsabilité de toute décision portant sur les actifs financiers.

## Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel. Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts. Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) est à votre disposition pour toute réclamation ou par courrier postal à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « Mieux vous connaître ».

## Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés qui gèrent les produits dont vous souhaitez bénéficier, sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante. Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, La Financière, en tant que conseil en investissements financiers pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements, pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci. Cette commission pourra porter sur les frais d'entrée ou de sortie, ou sur les commissions de souscription ou de rachat, de tenue de compte, de mandat, d'arbitrage et de gestion (taux compris entre 0,2 % et 1,5 %). Certaines sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, sur simple demande auprès de nos services.

Nota : Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4%.  
Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12% du montant souscrit.

## Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris, puis au médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, et enfin, si le litige n'est toujours pas résolu, au médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

## Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

**Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier.** Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la fin de ce document.

	Le Souscripteur	Le Conjoint du Souscripteur (marié/pacsé) ou le Co-Souscripteur
Civilité	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom	.....	.....
Nom de jeune Fille	.....	.....
Prénom	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Pays de naissance	.....	.....
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : .....
	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ? .....	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ? .....
Adresse fiscale	..... .....	..... .....
	CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
Adresse postale (si différente)	..... .....	..... .....
	CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
Téléphone	.....	.....
Email	.....	.....
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)
Profession actuelle (ou dernière exercée)	.....	.....
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Mariage* <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibat <input type="checkbox"/> Séparation <input type="checkbox"/> Divorce <input type="checkbox"/> Veuvage	
	* Régime : <input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts <input type="checkbox"/> Universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens	
	Nb d'enfants rattachés au foyer : .....    dont nb d'enfants à charge : .....	
	<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je (nous) certifie (certifions) sur l'honneur que les informations figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document, et je m'engage (nous nous engageons) à tenir meilleursfcpi.com informé de toute évolution de ma (notre) situation.	

Veuillez signer au verso →

- Vous êtes une personne (ou votre conjoint) politiquement exposée :  Oui  Non
- Vous êtes un client professionnel :  Oui  Non
- Vous êtes un client averti\* :  Oui  Non
- Connaissances financières :  Néant  Bonnes  
 Moyenne  Très bonnes

\* Un client averti a de bonnes ou très bonnes connaissances financières.

## Le Souscripteur

**Votre situation vous permet d'épargner une partie de vos revenus :**  Oui  Non

Revenu annuel imposable : .....€ dont revenus fonciers : .....€

Impôt sur le revenu : .....€ Vous êtes à l'IFI :  Oui  Non → si oui, montant : .....€

Vous utilisez le Bouclier Fiscal :  Oui  Non

Origine des fonds que vous souhaitez investir :  Épargne  Cession d'entreprise  
 Succession/Donation  Vente bien immobilier

Autres : .....

**Montant total de votre patrimoine :** ..... € **À détailler impérativement ci-dessous :**

- Résidence principale : ..... € ou ..... % - Assurance-vie : ..... € ou ..... %

- Autres immobiliers : ..... € ou ..... % - Liquidités : ..... € ou ..... %

- Portefeuille titres : ..... € ou ..... % - Autres (préciser) : ..... € ou ..... %

Votre profil d'investisseur :  Prudent  Défensif  Équilibré  Dynamique  Offensif

## Vos objectifs d'investissement

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Défisicalisation IR  | <input type="checkbox"/> Défisicalisation IFI            | <input type="checkbox"/> Construction d'un patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Retraite/prévoyance  | <input type="checkbox"/> PERP / Madelin                  | <input type="checkbox"/> Résidence secondaire         |
| <input type="checkbox"/> Spéculation          | <input type="checkbox"/> Revenus de capital              | <input type="checkbox"/> Assurance-vie                |
| <input type="checkbox"/> Projet professionnel | <input type="checkbox"/> Diversification de portefeuille | <input type="checkbox"/> Revenus de capitaux          |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....       |  |   |

Avez-vous conscience que l'investissement dans un FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME représente un risque de non liquidité et de perte en capital élevé (échelle de risque consultable dans le DICI des fonds) ?  Oui  Non\*

Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital ?  Oui  Non\*

L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ?  Oui  Non\*

\* Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions, vos objectifs ne sont pas en adéquation avec les caractéristiques des FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations.

## Expérience en matière de placements et de dispositifs de défiscalisation

Vous avez déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller :  Oui  Non

Vous déléguez la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières :  Oui  Non

Les instruments qui entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières :

- Actions cotées       OPCVM actions       OPCVM obligataires       Eurolist       Alternext
- Marché Libre       Marchés étrangers       OPCVM monétaires       FCPI / FIP / FCPR agréé / FCPR allégé
- Immobilier locatif vide       Immobilier locatif meublé       SCPI / OPCI       SCI       Groupement Foncier
- Autres : .....

Les éléments qui vous ont conduit(e) à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct :

- Rendement       Retraite       Diversification
- Revenus complémentaires       Intérêt fiscal       Autres : .....

Les éléments qui vous ont conduit(e) à investir dans les FIP-FCPI-FIP Corse-FIP Outre-Mer :

- Réduction fiscale lors de la souscription       Exonération fiscale lors du rachat
- Attrait pour l'innovation       Connaissance du produit pour en avoir déjà souscrit
- Diversification       Autres : .....

**En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas de sortie prévus par la loi) :**  Oui  Non (Non = Réponse incompatible avec les placements proposés)

**meilleursfcpi.com/La Financière décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales qui entrainerait une perte des réductions fiscales et en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.**

Je (nous) certifie (certifions) avoir pris connaissance préalablement à la souscription des DIC1, des règlements et des plaquettes commerciales des produits souscrits (inclus l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers). Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause et que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

Le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du souscripteur :

Signature du co-souscripteur :

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Pour toute réclamation, le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) est à votre disposition ou par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les réponses aux questions formulées dans nos documents sont nécessaires à l'instruction de votre souscription. En cas de non réponse, votre souscription pourra être refusée par La Financière et/ou les sociétés de gestion des fonds, responsables du traitement de ces données. Les données à caractère personnel recueillies ici et ultérieurement seront utilisées à titre principal par La Financière et ses sous-traitants pour la gestion de la relation Client, l'octroi de crédit, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données sont également susceptibles d'être communiquées pour les besoins de la gestion de la relation Client aux intermédiaires en opérations de banque dûment habilités par La Financière et aux autres sociétés commercialisant des placements financiers et immobiliers détenues par René Girault, gérant de La Financière. Par ailleurs et sauf opposition de votre part en cochant la case ci-contre, elles peuvent également être utilisées par La Financière, les sociétés de gestion des fonds et les intermédiaires en opérations de banque et de placement dûment habilités par La Financière à des fins de sollicitation commerciale de produits et services financiers ou immobiliers

Toutes les informations que vous nous communiquez sont stockées sous format électronique et papier sur le territoire français. Nous nous engageons à prendre toute mesure pour garantir un niveau de sécurité de vos données à caractère personnel adapté aux risques tout au long de leur cycle de traitement (de leur collecte à leur suppression), à les supprimer dans les 3 mois suivant l'expiration des fonds souscrits ou la vente des placements que vous avez souscrits par notre intermédiaire sauf obligation légale de les conserver et à vous notifier dans les meilleurs délais toute faille de sécurité ou violation de ces données pouvant causer un préjudice réel et sérieux.

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION  
AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

RAPPORT DE MISSION ET  
DÉCLARATION D'ADÉQUATION

Ce document a pour but de confirmer les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de répondre à vos objectifs financiers et patrimoniaux. Nous vous remercions de votre confiance..

### Le Souscripteur

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Email .....

### Le Conjoint du Souscripteur (marié/pacsé) ou le Co-Souscripteur

.....

.....

.....

.....

CP ..... Ville .....

.....

Le Conseiller : René GIRAULT de la société La Financière

### Rappel de vos objectifs / de votre demande

- Vous souhaitez percevoir des revenus complémentaires.
- Vous souhaitez diversifier votre épargne et/ou votre patrimoine.
- Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt →  sur le revenu  sur la fortune immobilière
- Vous souhaitez préparer votre retraite.
- Vous souhaitez préparer votre succession.

### Rappel de votre situation

Age : ..... Situation matrimoniale : ..... Nombre d'enfants et âge(s) : .....

Revenu annuel imposable : ..... € Résidence fiscale :  Française  Autre : .....

Votre profil d'investisseur :  Prudent  Défensif  Équilibré  Dynamique  Offensif

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation, nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

- Vous déclarez être client professionnel.

### Rappel de nos missions

Nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI, FIP, SOFICA, GFF...) en ligne et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients.

Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications. Un réexamen périodique, a minima annuel, de votre situation sera réalisé afin de vérifier l'adéquation de cet investissement. Une alerte spécifique vous sera adressée si votre investissement se dévalue de plus de 10% depuis la dernière valorisation.

La Financière est directement rémunérée par les sociétés de gestion des produits auxquels vous souhaitez souscrire, sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante.

*Veillez signer en fin de document →*

## Nos préconisations

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits et, sur la base de la situation financière et patrimoniale que vous avez déclarée dans le questionnaire « Mieux vous connaître », il nous semble opportun d'investir dans des :

FCPI     FIP     FIP CORSE     FIP DOM-TOM     Autres : .....

Financement :  Au comptant     A crédit     Au comptant et à crédit → % comptant : ..... % et % crédit : ..... %

Pour l'ensemble de ces produits et du mode de financement pour lequel vous avez opté, vous reconnaissez :

- Avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphoniques, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettres d'information sur l'ensemble des produits disponibles ;
- Avoir vérifié que cet investissement, et l'avantage fiscal qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière ;
- Avoir été informé(e) que cet investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit ;
- Avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de cet investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang ;
- Avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement et avoir pris connaissance notamment du DICI incluant les scénarii de performance, du règlement et de la plaquette commerciale du (des) produits que vous avez retenu(s) ;
- Avoir eu une information claire, suffisante, compréhensible et non trompeuse sur les données utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et les modalités de souscription, les coûts et les frais liés à votre investissement en euros et en pourcentage et leur impact sur le rendement global du(des) produit(s) choisi(s) (notre intermédiation n'entraînant aucun frais supplémentaire).

**Vous avez des questions complémentaires :**     Oui\*     Non

\* Vos questions : .....  
.....  
.....

## Récapitulatif – Ne rien inscrire – Partie réservée au Conseiller

La recommandation formulée est adaptée au Client ?     Oui     Non

La recommandation est conforme aux objectifs du Client ?     Oui     Non

La durée d'investissement est conforme à la situation particulière du Client ?     Oui     Non

La recommandation est adaptée aux connaissances et à l'expérience du Client ?     Oui     Non

La recommandation est adaptée à l'attitude du client à l'égard du risque et à sa capacité à subir des pertes ?     Oui     Non

Les services ou instruments recommandés entraînent-ils un réexamen périodique ?     Oui     Non

Réponses aux questions du Client : .....  
.....  
.....  
.....

Commentaires : .....  
.....  
.....  
.....

*Veillez signer en fin de document →*



## Calendrier

- 1°) Vous avez signé la lettre de mission.
- 2°) Vous acceptez notre rapport de mission incluant la déclaration d'adéquation.
- 3°) Nous vous proposons une liste de produits :
  - Vous choisissez seul(e) votre produit.
  - Vous nous faites confiance sur notre sélection.
- 4°) Un réexamen périodique, *a minima* annuel, de votre situation sera réalisé afin de vérifier l'adéquation de cet investissement.

## Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.

Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts.

Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « Mieux vous connaître ».

En cas de difficulté à faire valoir vos droits Informatique et liberté, vous pouvez saisir la CNIL en vous rendant sur son site Internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par courrier postal à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

## Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés qui gèrent les produits dont vous souhaitez bénéficier, sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante.

Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération produit par produit, en euros et/ou en pourcentage, et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, La Financière, en tant que conseil en investissements financiers pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements, pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci.

Cette commission pourra porter sur les frais d'entrée ou de sortie, ou sur les commissions de souscription ou de rachat, de tenue de compte, de mandat, d'arbitrage et de gestion (taux compris – entre 0,2 et 1.5 %). Certaines sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération produit par produit, en euros et/ou en pourcentage, sur simple demande auprès de nos services.

Nota : Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4 %. Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12 % du montant souscrit.

**Veuillez signer en fin de document →**

## Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris, puis au médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, et enfin, si le litige n'est toujours pas résolu, au médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

## Durée

Le présent compte-rendu de mission est établi pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le (La) (s) client(e)(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité et qu'il (elle)(s) désire(nt) souscrire même dans le cas où son (leurs) profil(s) investisseur, tel(s) que renseigné(s) dans le document d'entrée en relation « Mieux vous connaître », n'est (ne sont) pas compatible(s) avec le(s) produit(s) souscrit(s).

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

### Le Souscripteur

Civilité :  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Signature(s) : Précédée de la mention « bon pour accord »

### Le Co-Souscripteur

Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Signature(s) : Précédée de la mention « bon pour accord »

Je déclare que les préconisations de ce rapport sont en adéquation avec la situation et les objectifs du (des) client (e)(s) et que, dans le cas où l'examen de la situation financière et patrimoniale telle que décrite dans le document d'entrée en relation « Mieux vous connaître » laisse apparaître que le profil du (des) client(e)(s) n'est (ne sont) pas compatible(s) avec le(s) produit(s) souscrit(s), je me réserve le droit de ne pas valider sa (leur) souscription.

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION  
AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

CONVENTION DE RECEPTION-  
TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

**Entre :**

Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demeurant : .....

CP ..... Ville .....

**Ci-après dénommé(es) le Client d'une part,**

**Et :**

Le Cabinet La Financière, titulaire des marques meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com, Société de Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E002237 par l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Société de Courtage d'Assurances enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr).

**Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.**

**Article 1 : Préambule**

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux dites règles de fonctionnement.

**Article 2 : Objet de la convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC (FIP, FCPI, SCPI...). Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

**Article 3 : Réception et prise en charge des ordres**

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple ou recommandée, télécopie et email incluant l'ordre signé au format PDF. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré et la signature du Client. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception. Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Veuillez parapher cette page ici →  
et signer au verso

#### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, email ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. Elle est établie en deux exemplaires originaux et signée par les parties.

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*